



GUIDE

D'INFORMATION
et de PRÉVENTION



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

à Correns

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

p. 5 à 8

le mot du maire p. 2

p. 3 et 4 **infos mairie**
bibliothèque - CCAS
zéro pesticide - jeunes architectes

associations p. 9

p. 10 et 11 **La citation ...**
de Isaac Newton



Cette année 2016, quatre conseillers municipaux ont démissionné. Ces départs sont soit la manifestation d'un choix personnel pour l'une, soit l'expression de divergences de vue avec la majorité du conseil municipal pour les autres. La vie d'une équipe n'est pas toujours un long fleuve tranquille ... Pourtant, c'est la première fois, depuis que je suis maire, que de telles dissemblances apparaissent. Comme toujours à chaque fois que cela s'est présenté, j'ai essayé de trouver des solutions permettant à chacun de se retrouver. Mais cette fois-ci, je n'y suis pas arrivé, ce qui m'a conduit, avec la majorité du conseil municipal, à retirer les délégations à un adjoint. Par la suite, trois conseillers ont démissionné car ils n'étaient plus en accord avec cette même majorité.

Je souhaite toutefois remercier ces conseillers qui nous ont quittés car sans aucun doute ils ont apporté leur pierre au travail fait par l'ensemble des conseillers municipaux. Je veux leur exprimer ici le respect que je porte à leur engagement pour l'intérêt commun et général, car au-delà de nos différences, la démocratie s'honore et s'enrichit avec des citoyens qui expriment des visions différentes sur la manière de conduire la gestion de la cité.

D'autre part, le dossier de ce journal vous présente le DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs). Ce document public porté à votre connaissance permet à chacun de savoir ce qu'il faut faire en cas de catastrophe. Lisez-le et gardez-le précieusement pour l'avoir à portée de main en cas de besoin.

Je voudrais aussi, en cette fin d'année, vous parler d'autres catastrophes qui souvent, moins visibles, touchent chacun d'entre nous, à un moment ou à un autre de la vie. Ces accidents de parcours (perte d'emploi, séparation de couple, problèmes avec les enfants, chômage longue durée, isolement ...) ont des conséquences douloureuses pour soi-même et l'entourage.

On ne doit jamais hésiter à demander de l'aide. Dans la détresse, nous avons tous droit à la solidarité. Contacter le bureau d'aide sociale (que je préside et dont la liste des membres est dans ce journal) est facile. Une totale confidentialité des membres et la discrétion des moyens mis en œuvre sont assurées. Les membres du CCAS et moi-même sommes à la disposition de tous et dans la mesure des possibilités du CCAS, nous essayerons de soulager ceux qui le demandent et nous tenterons également de mobiliser des moyens auprès de la communauté de communes, des associations de solidarité et du conseil départemental, pour vous venir en aide. Les fêtes de fin d'année sont des moments propices pour tendre la main et exercer notre empathie.

La guerre en Syrie et en Irak, les drames des attentats aveugles en France et dans le monde, des résultats d'élections, notamment aux USA et en Grande Bretagne, qui nous surprennent et désorientent, rendent le monde de plus en plus illisible et chacun d'entre nous s'interroge sur l'avenir. Sans compter que ce monde sans repaire, où 1% de la population mondiale détient près de 50% de la richesse de la planète, est devenu, sur le plan écologique, une vraie poudrière pour nous et surtout pour les générations futures. Qui ose encore espérer que le résultat des urnes l'an prochain en France nous offrira des perspectives radieuses !

Mais néanmoins ... chaque matin le soleil se lève sur une nuit passée.

« Tu me dis que dans cette ville il n'y a ni lutte, ni haine, ni espoir. Magnifique ! Tiens, si j'en avais la force, j'applaudirais. Mais qu'il n'y ait ni lutte, ni haine, ni désir signifie qu'il n'y a pas non plus le contraire de tout cela, c'est-à-dire la béatitude, l'amour. C'est parce qu'existent le désespoir, la désillusion, la tristesse que naît la joie. Une béatitude sans désespoir n'existe nulle part. »

"La fin des Temps", Haruki Murakami.



Que ces fêtes de fin d'année soient l'occasion de se rassembler, de nous unir et d'avancer. Et que les vœux de chacun pour plus de Fraternité, d'Égalité, de Liberté, et de Solidarité, deviennent réalité ...

Michaël Latz

Bonne année 2017

ETAT CIVIL

Ont vu le jour :

Jaya BERNABE MOURIES • 07/09/2016

Alexis NURISSO • 20/11/2016

Nous ont quittés mais restent parmi nous :

Bernard ESCUDIER • 09/09/2016

Jean-Claude BARRA • 23/09/2016

Philip NUTT • 04/10/2016

Jean-Baptiste REMY • 06/10/2016

Germaine ARNEODO • 16/11/2016

René ALLENBACH • 29/11/2016

Des contes à la bibliothèque

Le prochain atelier se déroulera le samedi 14 janvier à la bibliothèque municipale à partir de 14h30.

Après Halloween et la préhistoire, il réunira cette fois-ci une conteuse et une chanteuse : Kaïa viendra accompagner les histoires avec sa guitare et ses chansons. L'atelier s'achèvera par un goûter.

La participation est gratuite. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque pour y assister. Enfants de 3 à 11 ans bienvenus.

*Si vous souhaitez suivre ses actualités,
rendez-vous sur Facebook :*
www.facebook.com/bibliothequedecorrrens

Faites appel au CCAS

Le Centre communal d'action sociale est un service qui vise à réduire les inégalités sociales des habitants de la commune. Il est l'organe de la politique sociale de la commune et apporte une aide de proximité aux corrensois de tout âge. Il est à l'écoute de tous ceux qui rencontrent des problèmes dans leur vie quotidienne et il peut également donner des conseils, communiquer des adresses utiles, servir d'intermédiaire avec l'administration. Il est à la disposition de tous les citoyens, en toute confidentialité.

C'est donc un formidable outil de solidarité auquel les personnes en difficulté ont parfois du mal à s'adresser. Quels que soient vos problèmes, d'ordre financier ou social, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Les membres du CCAS :

Michaël LATZ, Fabien MISTRE, Florence PARENT, Raymonde CHABERT, Jeanine GARCIA, Henri CARMAGNOLLE, Florence CHARRIERE, Elisabeth DEMOL, Jean-Claude SADION, Jean Paul STOÏCHI.

**Le maire
présentera ses vœux**

**le 7 janvier 2017
à 18h**

**à la salle
des Pénitents Blancs**

Correns : commune « zéro pesticide »

Dès le début du siècle, l'équipe municipale de Correns et les services techniques se sont engagés sur la voie du zéro pesticide. Depuis, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des jardins, du cimetière, des calades et de la voirie. Le désherbage de la commune est uniquement réalisé manuellement ou mécaniquement.

L'an prochain, il ne sera plus possible pour les collectivités d'acheter des produits phytosanitaires. Cette interdiction s'appliquera aux particuliers à partir de 2019. Source importante de contamination des eaux liées au ruissellement, les pesticides représentent encore 5% des produits vendus chaque année pour les zones non agricoles.

Le 15 novembre, la commune a candidaté au niveau le plus élevé (niv. IV) de la charte régionale "Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent".

Cet engagement prévoit l'utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives et un arrêt total du désherbage chimique.

Avec dix autres communes, Correns bénéficie de l'accompagnement du Pays de la Provence Verte, dans le cadre du programme Natura2000. Ce plan prévoit des propositions d'actions pour une gestion écologique mais aussi des actions de communication et de sensibilisation pour que les nouvelles méthodes d'entretien soient plus facilement acceptées par tous.

Bien sûr en ces temps de difficultés économiques et sociales, ces préoccupations écologiques peuvent paraître secondaires. Il est pourtant important de se mobiliser pour entretenir le village de manière responsable.

*Pour toute information, contactez Sébastien Geneuil
assoloulabo@gmail.com*

Des architectes dans le village

Du 22 septembre au 2 octobre dernier, des étudiants et des enseignants du master Génie Civil de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille et de l'Université Grenoble Alpes (UFR Phitem), sont venus à Correns au sein du Pole21 de l'Université populaire de Barjols sur les arts du territoire (UBAT), pour créer des projets architecturaux avec des matériaux en réemploi.

En réutilisant du bois brûlé de l'incendie parti de Correns en juillet, ils ont construit trois modules

transportables (abri, dépôt de livres).

Un nouvel espace protégé sur le parking du centre inter-générationnel a été créé en collaboration avec l'école primaire, pour offrir bancs, compost et jardinières qui accueilleront des plantes et donneront de l'ombre.

Un belvédère a aussi été installé devant l'Argens, près de l'arrêt de bus, afin de signifier l'entrée du village et offrir un nouveau point de vue.



Le mot du **Maire**

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Correns s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. Le territoire communal est exposé aux inondations causées par l'Argens. Il est également soumis aux risques de feux de forêt, de mouvements de terrain et au risque sismique.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Michaël LATZ,
Maire de Correns

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

à Correns

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

Le Risque Inondation

NATUREL

Le territoire communal de Correns est impacté par les crues de l'Argens ainsi que par le ruissellement.

Les premiers débordements de ce cours d'eau sont observés au niveau du lavoir situé en aval du pont de Correns.

Si la crue s'intensifie, des routes traversant la communes sont susceptibles d'être coupées, notamment le long de la RD45 au bas de la route du vallon Sourn et en aval de la rue Condamine. A ce stade de l'inondation, de nombreux enjeux sont menacés comme la salle de fêtes, le camping, les stades, etc. Des caves d'habitations sont également exposées.

Parmi les inondations historiques de l'Argens sur la ville de Correns, il est noté celles de novembre 1907 et de novembre 2011.

Par ailleurs, le haut de la rue du Cros a été identifié comme étant un axe de ruissellement en cas d'intenses précipitations.



Pont en pierres de Correns (Source BRL)

Le Risque Feu de Forêt

NATUREL

La commune de Correns est exposée au risque feu de forêt. Il est noté la présence d'Etablissements Recevant du Public ainsi que des écarts du territoire communal dans ou à proximité des zones exposées à ce risque

La commune a connu récemment un incendie important pendant le mois de juillet 2016.



© photo SDIS 83

Le Risque Mouvement de terrain

NATUREL

Pour la commune de Correns, ce risque est lié à la problématique de retrait/gonflement d'argiles.

Aucun risque d'éboulement n'a été identifié dans les gorges du Vallon Sourn.

Le Risque Sismique

NATUREL

La commune de Correns est classée en zone de sismicité de niveau 2 sur une échelle de 5. Ce niveau correspond à un risque sismique faible.



Phase de « Mobilisez-vous » :

Elle est déclenchée dès que de fortes pluies sont en cours sur la commune ou si la crue de l'Argens atteint le lavoir en aval du pont en pierres de Correns ou si l'Argens dépasse 2,0m de haut à la station hydro du SPC à Châteauevert avec évènement en cours.

Cette phase préalerte (phase dite « Mobilisez-vous ») sera déclenchée par la Mairie afin d'anticiper d'éventuels débordements de ces cours d'eau et/ou de forts ruissellements. Elle implique une mobilisation de la cellule de crise municipale restreinte et le suivi des niveaux d'eau sur le terrain. Une action d'information du camping et de la population exposée est prévue, ainsi que l'évacuation des véhicules stationnant sur la place de l'Arénier.

Déclenchement du plan d'alerte 1 « Engagez vos action » :

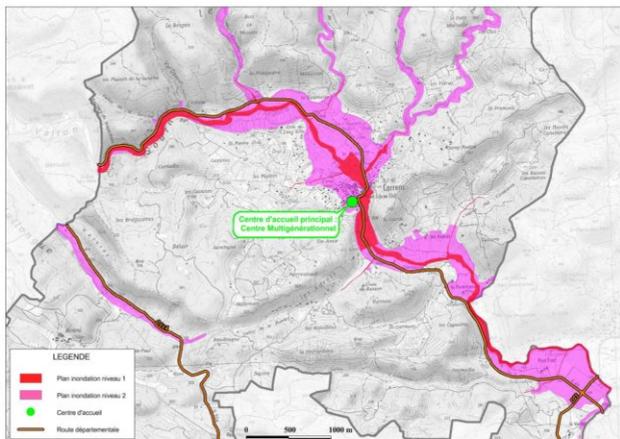
Il est déclenché lorsque l'Argens commence à déborder au niveau de la route du Vallon Sourn ou si le niveau de l'Argens atteint le boudolrome avec évènement en cours.

Cette phase d'alerte de niveau 1 nécessite la mise en sécurité des personnes exposées et l'ouverture du centre d'accueil (Centre Multigénérationnel).

Déclenchement du plan d'alerte 2 « Renforcez votre dispositif » :

Il est déclenché lorsque la crue de l'Argens met en charge le pont en pierres de Correns avec évènement en cours.

Cette phase d'alerte de niveau 2 permet à la Mairie de renforcer les équipes mobilisées afin de faire face à un évènement d'intensité exceptionnelle.



CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre au CENTRE MULTIGENERATIONNEL qui fera office de centre d'accueil principal.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiriaux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec :
Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, la Mairie prend en charge la mise en sécurité des élèves dans le cadre des actions prévues après déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- **Chauffer** les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.



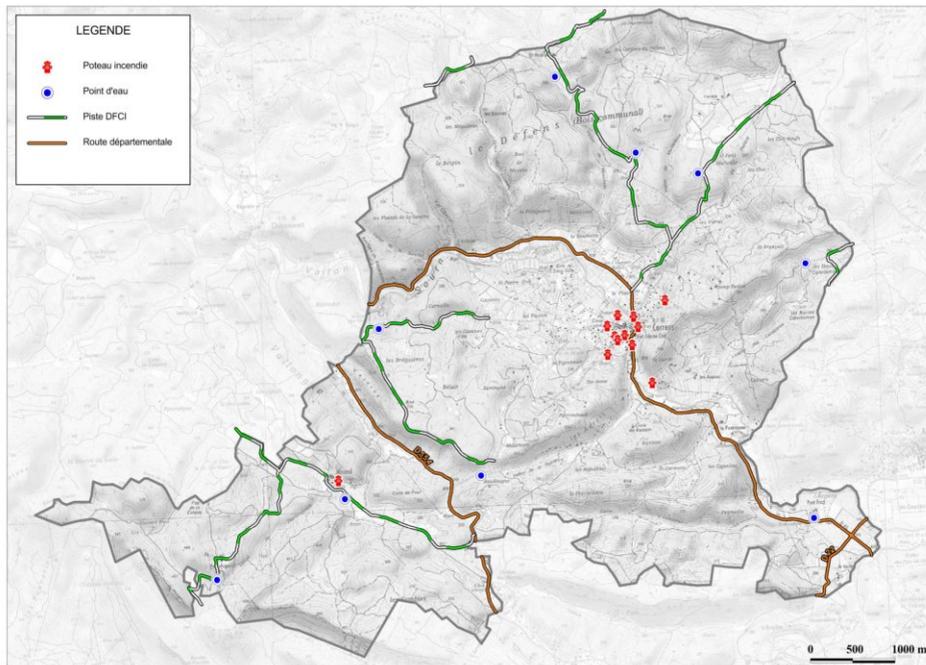
Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvergarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L. 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contactez la DDTM au 04 94 46 83 83



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, moto-pompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur)

- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRES

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces.

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



Écoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

...au risque Inondation



Éviter d'utiliser votre véhicule



Fermez les portes, fenêtres, soupapes, aération



Fermez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

...au risque Feu de forêt



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillées



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités



Revenez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie de Correns

Tél. : 04.94.37.21.95

Si vous êtes témoin d'une situation
de détresse, alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)**

Autres numéros de secours :

Police/Gendarmerie 17 - SAMU 15

Infographies : BRL 2016

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Site de la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Assurance : la Fédération Française de l'Assurance : www.ffa-assurance.fr

Comité des Fêtes

A noter dans vos agendas : le **loto** du Comité des Fêtes de Correns aura lieu le **8 janvier 2017 à 14h30** à la Fraternelle. Venez nombreux !

Activités du Club de Loisirs

Activités manuelles, jeux, lotos, goûters. Ouvert à toutes et à tous quel que soit votre âge, le vendredi de 14h30 à 17h30. Salle polyvalente

Renseignements: 06 70 86 52 93

Activités du Foyer Culturel

COURS DE YOGA

Le lundi de 18h30 à 20h00.

ATELIER DE PEINTURE

Où le dessin et toutes les techniques sont enseignés. Le mardi de 14h00 à 17h00.

COURS D'ANGLAIS

Basé sur la conversation et la prononciation. Le lundi de 18h00 à 19h00.

Pour tout renseignement et inscription :
Anne Marie : 06 87 26 16 48

Un cours d'essai est offert pour toute activité.

Planning de l'ASC

Venez rejoindre dès janvier l'Association Sportive Corrensoise avec des tarifs avantageux.

**PLANNING DU 03 JANVIER
AU 17 MARS 2017**

ENFANT 3/5 ANS

Volley ball / Jeux de raquette : mardi et vendredi de 17h15 à 18h00.

ADULTE

Gym cardio : mardi 18h30 à 19h30.
Gym fitness : jeudi 18h30 à 19h30.
Gym cardio et fitness : mardi et jeudi de 18h30 à 19h30.

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre Julie Bénézet au 06 84 01 56 37

Changement au Cercle

Lors de son assemblée extraordinaire du 20 septembre 2016, le Cercle de l'Avenir a voté à la majorité la cessation au 31/12/2016 d'une de ses activités, le débit de boisson.

Suite à ce vote, la municipalité étudie la faisabilité d'une délégation de service public pour la gestion de ce débit de boisson.

L'association Cercle de l'Avenir continue toutefois les autres activités définies dans ses statuts et propose d'organiser la Saint-Sylvestre le 31 décembre 2016 à la Fraternelle à Correns.

Le Cercle vous propose donc de franchir l'année autour d'une table conviviale, à la Fraternelle (menu à 30 €, réservation avant le 26/12 au Cercle ou au tabac-presse).

La citation

Retrouvez tous les mots de la liste dans la grille (cochez chaque lettre).

Ils peuvent être inscrits aussi bien de gauche à droite, de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, aussi bien à l'horizontale qu'en diagonale.

Chaque mot ne figure qu'une fois dans la grille mais une même lettre peut servir pour plusieurs mots. Une fois tous les mots trouvés, il vous restera quelques lettres non marquées dans la grille : elles sont déjà placées dans l'ordre et vous permettront de découvrir une citation ...

... de Isaac Newton

M N E M E E R I U R T S N O C E R L E I T C E A I
 U O C O C S G E M S I L A U D I V I D N I O T S U
 T I N B N R H N S G N O I S E H O C E T E M I S P
 U T A I A C E N A P E A U T O N O M I E D M L O P
 A R D L I O A N O L O N O M M N E R S L I U A C A
 L E N I F N D E C I E N E S F N T I E L A N I I T
 I S E S N S R F O O T M S R G N I O G I R I T A N
 T N P A O E E E B O N A A A O T N V N G T C N T E
 E I E T C I S O I I O T P S B S U E A E N A E I M
 O E D I S L S O N N E M R I N I I D H N E T D O E
 C G N O O S E O E R O N N E C O L T C C T I I N G
 S O I N U O S L N C O M V O S N I I E E U O F T A
 O I L O T S P I C R O P R E I T A T T D O N N E L
 L S M L I U T A L I E N N A I T I M I E C R O N U
 I M U N E E N S E M B L E O H L A A E D E R C O O
 D E U P N C A M A R A D E R I E L S F C N S E I S
 A L I M E N T A T I O N T P A T S A I N I O A T E
 R U E L A V D I S C R E T I O N A P N N E V C A N
 I N D I V I D U V E N T E N T E R R S C A I R R N
 T I N F O R M A T I O N S S E O Z D G A E G B E O
 E E F O N D A M E N T A L P C I T O Y E N O R P S
 C O M M U N A U T E O E T I M I X O R P T T T O R
 D I F F I C U L T E S S T E D U C A T I O N E O E
 H U M A N I T A I R E E N O I T A G I L B O I C P
 E C N A T S I S S A P R O B L E M E S O C I E T E

Le proverbe de la saison

« *Es riche quau pou, urous quau saup, sage quau vou.* »

« *Est riche qui peut, heureux qui sait, sage qui veut.* »

Le gagnant du jeu précédent devait trouver la citation :

« *Déjà l'incendie, hydre immense,
lève son aile sombre et ses langues de feu !* » ~ Victor Hugo

Le gagnant, tiré au sort parmi les bonnes réponses, sera avisé directement pour retirer un bon d'achat chez un commerçant de Correns.

Les réponses sont à déposer en mairie avant le 5 mars 2017.

ACCOMPAGNEMENT	CONFIDENTIALITE	HARMONIE	PROBLEMES
ADRESSES	CONFRATERNITE	HUMANITAIRE	PROXIMITE
ALIMENTATION	CONSEILS	INDEPENDANCE	RECIPROCITE
APPUI	COOPERATION	INDIVIDU	RECONSTRUIRE
ASSISTANCE	DEVOIR	INDIVIDUALISME	RENCONTRES
ASSOCIATION	DIFFICULTES	INFORMATION	RESPONSABILITE
AUTONOMIE	DISCRETION	INSERTION	SANTE
BIENFAIT	ECHANGES	INTEGRATION	SERVICE
BIENVEILLANCE	ECOUTE	INTELLIGENCE	SOCIETE
CAMARADERIE	EDUCATION	LIEN	SOLIDARITE
CITOYEN	EGOISME	MELANGE	SOULAGEMENT
COHESION	EMANCIPATION	MOBILISATION	SOUTIEN
COLLECTIVITE	ENSEMBLE	MUTUALITE	UNISSON
COMMUNAUTE	ENTENTE	OBLIGATION	UNITE
COMMUNICATION	ENTRAIDE	ORGANISATION	VALEUR
CONDITIONS	FONDAMENTAL	PERSONNES	
CONFIANCE	GENEROSITE	PEUPLE	

VOTRE RÉPONSE ⇨

VOTRE NOM ⇨

NUMEROS DE TELEPHONE ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie • Accueil

04.94.37.21.95

mairie@correns.fr

www.correns.fr

Accueil du public : du lundi au samedi de 9h à 12h

Service **élections / état civil / social** :

04.94.37.21.96

administration.mairie.correns@orange.fr

Service **urbanisme** :

04.94.37.21.95

urbanisme.mairie.correns@orange.fr

Services **finances / communication** :

04.94.37.21.98

finances_mairiecorrens@orange.fr

Police rurale : 04.94.37.22.16

policerurale-correns@wanadoo.fr

Encombrants :

tous les 2^e mercredi du mois, inscriptions
en mairie. Les sortir la veille.

Office de **tourisme** de la Provence Verte,

antenne de Correns : 04.94.37.21.31

lesclesdecorrens@gmail.com

du lundi au vendredi :

9h/12h30 - 14h/18h

samedi : 9h/12h - 14h/16h

Accueil de **loisirs** municipal :

04.94.59.45.45 ; clsh-correns@orange.fr

Bibliothèque municipale

le mercredi et le samedi

de 15h à 18h

Cantine : 04.94.59.45.44

Ecole communale : 04.94.59.56.31

La Poste : 04.94.59.58.11

Vacances scolaires

Fin des cours :

vendredi 10 février 2017

Reprise de l'école :

lundi 27 février 2017

*Le départ en vacances a lieu après
la classe, la reprise des cours le matin
des jours indiqués.*

*Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont
en congé le vendredi soir après les cours.*

LA SENSATION D'UN PRIVILEGE
BI CORRENS
1^{er} Village Bio de France

Ne manquer
aucune information,
c'est très simple :

*Ecoutez
le haut-parleur du Fort Gibron*

*Ecoutez
le répondeur téléphonique :
04.94.37.22.52*

*Recevez
les infos par mail :
envoyez vos coordonnées
à infos@correns.fr*

Une remarque sur le bulletin communal ?
mairie@correns.fr ou en mairie